

ducale, puis royale, devint enfin une terre engagiste. Elle s'est rencontrée successivement entre les mains des Bauffremont, des Tavannes, des Labaume-Montrevel, et en dernier lieu, entre celles de Prost de Royer (1).

Souvent bien des écrivains modernes n'ont voulu voir dans cet engagement d'une terre nobiliaire par un humble bourgeois qu'un acte d'une ridicule vanité et la satisfaction puérile de porter des talons rouges; mais ceux qui se sont plu à ridiculiser ainsi les familles roturières ont ignoré, sans doute, que sous l'ancienne monarchie on n'engageait souvent une terre nobiliaire que dans une pensée de légitime et juste bénéfice. Dans toutes nos provinces, en effet, ne vit-on pas des pères de famille, plus soucieux d'arrondir la fortune de leurs enfants que de se

---

(1) La terre et seigneurie de Brancion, dont Prost de Royer ne fut qu'engagiste, n'avait d'importance que par les droits féodaux qui y étaient attachés, et ces droits avaient perdu beaucoup de leur valeur aux approches de la révolution.

Cette terre fut adjudgée, en 1548, pour la somme de 6,165 livres 16 sols à Jean de Lugny, troisième du nom, *comte de Brancion*, baron de Branges, de Blaignac, de Lessard et de Sagy, mort le 15 avril 1552 et à *Françoise de Polignac*, sa deuxième femme, fille de Guillaume, vicomte de *Polignac*, et de Marguerite de Pompadour.

Elle fut revendue plusieurs fois depuis lors, notamment à un sieur *Malineau*, par contrat du 15 mars 1759, moyennant 10 livres de rente et le remboursement des finances dues au précédent engagiste, liquidées à 16,642 livres 16 sols,

Ce même sieur *Malineau* céda la terre de Brancion à *Prost de Royer*, le 10 mars 1768, moyennant 25,000 livres, lequel la remit, le 11 août 1784, pour le même prix et un supplément de rente d'engagement de 140 livres dû au domaine du roi, à *M. de Narboud*, son neveu, dont l'une des filles épousa *M. Grachet*, père de *M. Léon Grachet*, ancien préfet.